



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

ARH- 139, rue Jean-Chatel, BP 2030
97488 Saint-Denis Cédex
Tél : 0262.97.93.60 - Fax : 0262.97. 93. 63
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

République Française

ARRETE N°127/ARH/2006

Fixant le montant de la dotation de Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation de la clinique Ste Clotilde pour 2006

La Directrice de l'agence régionale de l'hospitalisation,

Vu le Code de la Sécurité Sociale et notamment ses articles L. 162-22-13, L. 162-22-14, L. 162-22-15, R.174-22-1 et R.162-42-4 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article L. 6115-3 ;

Vu le décret n°2005-336 du 8 avril 2005 fixant les listes des missions d'intérêt général ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2005, modifié par un arrêté du 5 mars 2006, pris pour l'application de l'article D. 162-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'avis de la Commission Exécutive en date du 13 octobre 2006 ;

ARRETE :

Article 1er : Rappel de la composition de la dotation MIGAC de la clinique Ste Clotilde :

L'arrêté n°94 du 12 juillet 2006 fixait le montant de la dotation de Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation, mentionnée à l'article L.162-22-14 du code de la sécurité sociale, de la clinique Ste Clotilde pour 2006 à **498 200 €**. Cette dotation se décomposait de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------|
| • Recherche : personnel de recherche clinique en cancérologie | 16.600€ |
| • Innovations : développement de la Fractional Flow Reserve en cardiologie | 40.000€ |
| • Equipe pluridisciplinaire : création d'une unité de prise en charge de la douleur | 155.000€ |
| • Aide à la Contractualisation : Subvention acquisition matériel en périnatalogie | 200.000 € |
| • Aide à la Contractualisation : Pérennisation garde de cardiologie | 72.600€ |
| • Innovations : acquisition d'aiguilles de radiofréquence | 14.000€ |

Article 2 : Augmentation de la dotation MIGAC de la clinique Ste Clotilde :

Le montant de la dotation de Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation de la clinique Ste Clotilde pour 2006 est porté à **577 076 €**. Les actions et missions suivantes sont intégrées dans la dotation :

- Surcoûts liés à l'épidémie de Chikungunya : **32 056 €**
- Contractualisation dans le cadre du plan Cancer : **46 820 €**

Article 3 : Modalités de versement

L'augmentation de la dotation sera versée en **une mensualité de 78 876 €** au mois d'octobre 2006.

Article 4 : Madame la Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et Monsieur le Directeur Général de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 15 octobre 2006

Huguette VIGNERON-MELEDER